

PROGRAMME DE FORMATION DU PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIE A

OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est de permettre aux candidats de maîtriser un véhicule terrestre à moteur des catégories A2 permet de conduire des motos de toutes cylindrées, mais dont la puissance est limitée à 35kw.

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Tarif sur devis auprès de l'agence

DEFINITION

Le permis A2 permet la conduite de :

- Véhicules dont la puissance est limitée à 35kw

CONDITIONS REQUISES

- Avoir minimum 18 ans – Être titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASR.

DUREE DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 20 heures (minimum légal obligatoire).

CONDITIONS :

1) LA FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou/et avec un enseignant ou/et via internet. EDISER, CODE ROUSSEAU,

2) LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Elle se fait à bord du véhicule

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

AUTO ECOLE AH PERMIS

40 Rue du Pont de Créteil - 94100 Saint Maur des Fosses

Tél : 01.48.75.34.72 – Courriel : ahpermis.contact@gmail.com

Numéro de Siret 883 632 242 000 11 - N° TVA INTRA : FR 34 883632242

Numéro d'activité : I1941061494 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E24 094 0008 0

PROGRAMME DE FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou/et avec un enseignant ou/et via internet.

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETM) par des cours de code sur les thèmes

Acquérir les connaissances des règles de sécurité, des bonnes pratiques de conduite et comportements entre usagers à travers 9 thèmes :

- Le conducteur
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- La mécanique et les équipements
- Equipements de protection et sécurité
- La circulation routière
- La route
- L'environnement
- Porter secours

PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE

Programme Hors circulation :

8 heures minimums pour la préparation au plateau

- Maitrise de la moto sans l'aide du moteur

L'objectif principal est d'être capable de pousser et manœuvrer la moto d'avant en arrière, afin de maîtriser son poids. Il faut également acquérir les connaissances minimums relatives aux principaux organes de la machine et de son entretien. Pour y parvenir, un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 2 parcours types examen et les vérifications qu'il est nécessaire de savoir accomplir.

- Maitrise de la moto à allure lente

L'objectif principale est d'être capable de circuler à allure lente tout en conservant un bon équilibre et en maîtrisant son environnement par une recherche d'informations. Pour y parvenir, un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 2 parcours types examen.

- Maitrise de la moto à allure normale (aussi connue sous le nom de rapide)

L'objectif principal est d'être capable de maîtriser sa machine à allure normale sur route et autoroute, en toutes conditions de circulation, même dans des situations d'urgence (évitement d'obstacle, arrêt d'urgence). Pour y parvenir, un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 4 parcours types examen

Programme en circulation :

AUTO ECOLE AH PERMIS

40 Rue du Pont de Créteil - 94100 Saint Maur des Fosses

Tél : 01.48.75.34.72 – Courriel : ahpermis.contact@gmail.com

Numéro de Siret 883 632 242 000 11 - N° TVA INTRA : FR 34 883632242

Numéro d'activité : I1941061494 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E24 094 0008 0

Nos forfaits incluent 12 heures minimum de formation à l'épreuve « en circulation » étapes 2,3 et 4 REMC.

Lors de cette formation, vous apprendrez à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Un bilan de compétences sera effectué. Il est nécessaire d'avoir un équipement personnel se composant d'un casque adapté, d'une paire de gants homologuée NF ou CE (avec étiquette le prouvant) et une paire de chaussure montante ou de bottes.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et eux adultes.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et règlementaires – Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation sur véhicules
- Véhicules à boîte manuelle équipé des protections

COÛTS DE LA FORMATION ET DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

- Les coûts de la formation dépendent du forfait choisi, l'ensemble des forfaits sont disponibles à l'accueil sur simple demande (remis en main propre ou envoyé via mail)
- Les délais d'accès à la formation dépendent du retour de l'enregistrement effectués par les services de l'Etat. Néanmoins pour la partie théorique aucun délais entrée immédiate pour les leçons pratiques selon les disponibilités du planning, néanmoins le délai de placement des leçons ne peut excéder 30 jours.

METHODES D'INSCRIPTION

- L'inscription à la formation se fait obligatoirement sur place, en agence, néanmoins tout complément de document manquant pourra se faire via mail.

OBLIGATIONS AVANT L'INSCRIPTION

- Le candidat souhaitant intégrer une formation devra réaliser au préalable une évaluation de départ, lui permettant de connaître le volume d'heure minimum dont il devra avoir besoin au vu de l'obtention de son permis A.

CONDITIONS D'ACCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

- Notre centre de formation a la capacité de former les personnes à mobilité réduite dès lors qu'il n'est pas nécessaire de disposer de véhicules adaptés (handicap lourd). Néanmoins un contact Handicap se tiens à votre disposition afin de répondre à toutes les interrogations. Enfin un guide d'information est disponible à l'accueil sur simple demande ou via mail permettant de connaître la procédure à suivre dans le cadre d'une formation spécifique, tout comme la liste des établissements habilités à procéder à la formation des personnes à mobilités réduites nécessitant des équipements adaptés.

AUTO ECOLE AH PERMIS

40 Rue du Pont de Créteil - 94100 Saint Maur des Fosses

Tél : 01.48.75.34.72 – Courriel : ahpermis.contact@gmail.com

Numéro de Siret 883 632 242 000 11 - N° TVA INTRA : FR 34 883632242

Numéro d'activité : I1941061494 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E24 094 0008 0

MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION PRATIQUE

- Notre centre de formation transmet aux candidats les différents outils numériques nécessaire au suivi de la formation par le candidat. Ce livret d'apprentissage dématérialisé indique l'ensemble des compétences générales que vous devez atteindre. Ces compétences sont mentionnées dans le programme de formation pratique présente dans le document ci-dessus.
Ce livret permet aux candidats de s'autoévaluer à savoir capable d'évaluer ces propres compétences.
- Les cours de conduite se déroulent hors agglomération, en agglomération et sur voie ouverte à la circulation (voies rapides, autoroutes, etc.... Et ce quel que soit les conditions climatiques.
- Les leçons de conduite sont organisées avec le bureau et/ou les enseignants en fonction des disponibilités sur planning et les disponibilités du candidat. Cependant la plage horaire ouverte aux leçons sont affichées en agence.
- Le candidat effectuera des bilans dit intermédiaires afin de valider les 4 blocs de compétence que compte la formation pratique du permis de conduire. Avant le passage en examen, le candidat effectuera au minimum un examen blanc afin d'être mis en situation réelle de l'épreuve et d'ajuster son besoin en formation si cela s'avère nécessaire.
- Les leçons de conduite en deux roues ne peuvent pas excéder 3 élèves pour un enseignant.

AUTO ECOLE AH PERMIS

40 Rue du Pont de Créteil - 94100 Saint Maur des Fosses

Tél : 01.48.75.34.72 – Courriel : ahpermis.contact@gmail.com

Numéro de Siret 883 632 242 000 11 - N° TVA INTRA : FR 34 883632242

Numéro d'activité : I1941061494 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E24 094 0008 0